

Réunion : **Réunion extraordinaire publique de la Ville de Belle-Baie**

PROCÈS-VERBAL - ADOPTÉ

Date : **25/06/2024**

Heure : **18 h 30**

Présents / présentes :

D. Guitard, maire
A. Bard-Lavigne, conseillère
O. Dilhac, conseiller
C. Doucet, conseiller
G. Frenette, conseiller
M. Larivière, conseillère
J. Olivier, conseiller

P. Fongemie, directeur général
W. St-Laurent, greffière municipale
D. Boudreau, conseillère en ressources humaines et greffière adjoint
M.-A. Godin, directeur des services aux citoyens
B. Seymour, conseillère stratégique en communication numérique
R. Penarroya, Analyste technique senior

Absents / Absentes :

J.-G. Grant, maire suppléant
R. Arseneau, conseiller
A. Noël, conseillère

1. APPEL À L'ORDRE

Le maire appelle à l'ordre la rencontre.

2. CONSTATATION DU QUORUM

La greffière municipale confirme le quorum.

3. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

Aucun conflit d'intérêts déclarés.

4. RÉSOLUTIONS ET ARRÊTÉS MUNICIPAUX

4.1 Nouvelle image de Marque – Belle-Baie

Proposé par : **G. Frenette, conseiller**

Appuyé par : **O. Dilhac, conseiller**

Attendu que les membres du conseil ont adopté une résolution, le 17 octobre 2023, créant le comité provisoire « Image de marque » dont son mandat était d'accompagner la firme de marketing pour la création de l'image de marque de la municipalité; et

Attendu que deux membres du conseil et 4 membres de l'administration furent assignés au comité; et

Attendu que 325 personnes ont répondu au sondage en ligne recueillant l'avis des citoyens sur le nouveau logo et l'image de marque; et

Attendu qu'un comité de 9 citoyens fut mis en place en provenance des différents secteurs de la municipalité, de différents milieux professionnels et représentant différentes catégories d'âges; et

Attendu que le 5 mai, la conseillère Noël a présenté aux membres du conseil la nouvelle image de marque, englobant le logo et le slogan de la municipalité.

Il est résolu que les membres du conseil approuvent le logo, le slogan, la mission, la vision et les valeurs.

Vote :

Motion adoptée

5. AJOURNEMENT

La séance fut levée à 18 h 35.

X

Daniel Guitard
Maire

X

Wanda St-Laurent
Greffière municipale